



PRÉFET DU NORD  
**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**

Lille, le 16 mai 2011

**Communiqué de presse**

**DEFICIT HYDRIQUE EN NORD – PAS-DE-CALAIS :  
ACTIVATION DU NIVEAU DE VIGILANCE**



La faiblesse des précipitations de mars et avril correspond à un déficit pluviométrique pour la région de plus de 50 %.

Les débits de tous les cours d'eau de la région, sont faibles, voire très faibles pour la saison (sud Avesnois, Canche, Authie, côtiers du Boulonnais et, dans une moindre mesure, Lys rivière et Aa rivière), à l'exception du bassin de l'Yser.

Pour l'instant, l'impact sur les milieux aquatiques n'est pas perceptible et on ne détecte pas de mortalité piscicole.

La situation des eaux souterraines est moins préoccupante. La recharge des nappes s'est toutefois achevée très tôt et leur niveau moyen est inférieur à celui normalement observé à cette période de l'année, sans toutefois que les minima observés dans le passé ne soient atteints.

Pour anticiper une éventuelle dégradation de cette situation, les préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris respectivement, en date du 11 mai, un arrêté activant le niveau de vigilance sur les deux départements, à l'exception des bassins de l'Aa, de la Lys et de l'Yser. Ces arrêtés concernent donc les territoires de

- la Sambre,
- la Scarpe Amont, Sensée, Escaut,
- la Scarpe aval,
- la Marque-Deûle,
- l'Authie,
- la Canche,
- le Boulonnais.

Le niveau de vigilance est caractérisé par :

- un renforcement du système de surveillance des nappes et cours d'eau
- la publication régulière d'informations et de préconisations d'utilisation raisonnée de l'eau pour tous les utilisateurs de cette ressource.

Le bulletin de sécheresse régional, disponible sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), fournit des informations détaillées sur le suivi des cours d'eau et des nappes.

Si la situation venait à se dégrader, d'autres mesures seront annoncées.

Informations en ligne :

[www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/)

[www.artois-picardie.eaufrance.fr/](http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/)

Christine Diéval,  
Responsable du service communication  
Caroline Calvez-Maes SPMP/DRGTE

03 20 13 48 76  
06 76 80 02 56  
03 59 57 83 74

christine.dieval@developpement-  
durable.gouv.fr  
caroline.calvez-maes@developpement-  
durable.gouv.fr

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 – Télécopie : 03 20 13 48 78 – [www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)